



Rue du Champ de Courses  
76370  
ROUXMESNIL-BOUTEILLES

**COMMUNE DE ROUXMESNIL-BOUTEILLES**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU**  
**CONSEIL MUNICIPAL**  
**CONSEIL MUNICIPAL DU 23 SEPTEMBRE 2024**

Date de convocation : 17/09/2024

Date d'affichage : 17/09/2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-trois septembre à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Salle des Saulniers, en séance publique, sous la présidence de M. Jean-Claude GROUT, Maire.

**Etaient présents :** Pascal LEGOIS, Marie-Laure DELAHAYE, Ronald SAHUT, Anne-Marie ARTUR, Gilbert BAUDER, Alain NOEL, Martine BUISSON, Pascal CAILLY, Alain RASSET, Priscille CLEMENT, Armelle POIRIER, Jonathan DESGROISILLES, Alain DEHAIS,

**Etaient Absents :** Véronica TROGLIA a donné pouvoir à Anne-Marie ARTUR  
Florence COSSARD a donné pouvoir à Jean-Claude GROUT  
Stéphanie LEVILLAIN a donné pouvoir à Alain RASSET  
Dominique CATEL

Mr Ronald SAHUT a été élu Secrétaire.

Le procès-verbal de la dernière réunion est approuvé à l'unanimité.

Nombre de membres	
En exercice	18
Présents	14
Pouvoirs	3
Votants	17

**OBJET :**

**ATTRIBUTION DU MARCHE D'APPEL D'OFFRES DE  
MAITRISE D'ŒUVRE POUR LA RESTRUCTURATION  
ET L'EXTENSION DE LA MAIRIE**

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'un appel d'offre a été lancé en procédure adaptée pour la mission de maîtrise d'œuvre relative à la restructuration et l'extension de la Mairie.

Cet appel d'offre, en application du Code de la Commande Publique, a été mis en publication le vendredi 12 juillet 2024. La date de remise des offres était fixée au jeudi 29 août 2024 à 12h00.

Sept cabinets ont répondu.

Considérant que les sept candidatures étaient recevables, l'assistant à maîtrise d'ouvrage, retenu par délibération n°16-24 du 18 mars 2024, a procédé à l'analyse des offres et ce, conformément aux critères et pondérations du règlement de la consultation.

Considérant l'avis favorable de la Commission d'Appel d'Offres qui s'est réunie le mardi 17 septembre 2024, après présentation du Rapport d'Analyse des Offres et compte tenu des éléments exposés, il est proposé au Conseil Municipal de retenir l'offre du Groupement n°3 : Atelier TMF en tant que Maître d'œuvre (MOE) pour le programme de restructuration et d'extension de la Mairie.

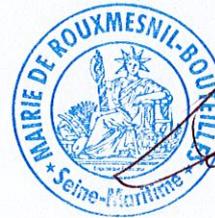
Groupements	Prix des prestations (40 %)		Valeur technique (60 %)	TOTAL (100 %)	Classement
<b>Groupement 01 : MVT Architectes</b>	98 450.00 € HT	40,00	42,00	<b>82,000</b>	<b>3</b>
<b>Groupement 02 : P. PHILIPPE Architecte</b>	164 600.00 € HT	23,92	40,00	<b>63,925</b>	<b>7</b>
<b>Groupement 03 : Atelier TMF</b>	125 800.00 € HT	31,30	54,00	<b>85,304</b>	<b>1</b>
<b>Groupement 04 : MAURE Architecture</b>	159 850.00 € HT	24,64	48,00	<b>72,636</b>	<b>6</b>
<b>Groupement 05 : Atelier d'Architecture A2B</b>	107 800.00 € HT	36,53	38,00	<b>74,531</b>	<b>5</b>
<b>Groupement 06 : IJF Architecture</b>	101 200.00 € HT	38,91	39,00	<b>77,913</b>	<b>4</b>
<b>Groupement 07 : EN ACT Architecture</b>	128 680.00 € HT	30,60	52,00	<b>82,603</b>	<b>2</b>

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents ou représentés:

- D'attribuer le marché de maîtrise d'œuvre au groupement : Atelier TMF (mandataire) – Cabinet COEFFICIENT (Economiste) - WILLIER Ingénierie (Bureau d'études structure) – ECOFLUIDES (Bureau d'études fluides et électricité) – AGIRACOUSTIQUE (Bureau d'études acoustique) – BRUNO FOLLET (Ordonnancement, Pilotage, Coordination) ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à ce marché.

Cette délibération est transmise au Représentant de l'Etat.

Le Maire,



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-217605450-20240923-57-24-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/09/2024  
Affichage : 30/09/2024

Pour l'autorité compétente par délégation